

Cent ans de laïcité, cela ne s'oublie pas!

Cent ans après, pour un service public laïc d'éducation national !

Le 9 décembre 1905, la loi appelée «de la séparation des Eglises et de l'Etat» est l'aboutissement des lois de Jules Ferry qui rendent l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque.

Ses premiers articles stipulent que «la République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes mais n'en reconnaît, n'en salarie, n'en subventionne aucun». S'affirment la tolérance pour toutes les religions sans contrôle du pouvoir politique, et surtout la garantie de la liberté de pensée pour tous les hommes. Cette séparation n'est pas le refus ou la condamnation du religieux, mais la séparation des institutions privées d'avec le politique, établissant l'autonomie de l'un par rapport à l'autre. Pourtant aujourd'hui, la tentation est encore forte, pour un maire ou un ministre de l'Intérieur, d'organiser et d'instrumentaliser une communauté religieuse et de remettre en question cette loi.

Un siècle après, reviennent les questions des financements de l'école, des signes distinctifs et des revendications religieuses. En cette fin 2005, où intégration et exclusion s'opposent violemment, où le budget national se réduit drastiquement, la priorité doit être à une école publique qui se redonne l'image et les moyens de l'excellence, où les jeunes trouvent des lieux de réussite, sans stratégies d'évitement vers le privé, pour qu'elle puisse jouer son rôle d'ascenseur social. Il est urgent de reposer le principe d'un service public laïc d'éducation national pour tous et partout en France. Ainsi, dans ce



quartier de Châtenay où une collégienne réussit brillamment à un concours national de mathématiques, tandis que d'autres adolescents sont déscolarisés et n'ont même plus l'espoir de devenir mécaniciens auto...

Le 9 décembre 2005, nous vous invitons à une promenade dans Châtenay-Malabry où ce moment historique est d'autant plus présent que ses principaux acteurs y ont leur plaque de rue ou leur place. Retrouvons-nous à 18 heures devant l'école Jean Jaurès, brillant défenseur de l'école laïque et de ses instituteurs, puis rue Edouard Vaillant, délégué à la Commune de Paris, qui fait ouvrir dès 1871 des écoles laïques. Aristide Briand est l'instigateur et rapporteur de la loi devant l'Assemblée Nationale, qui sera votée par un des députés d'alors, Marcel Sembat. Francis de Pressensé, protestant, joue, avec Jaurès, un rôle essentiel dans la rédaction des principaux points de la loi de 1905. Jean Allemane et Marie Bonneval, Libres Penseurs sont fortement engagés pour une école laïque et populaire dès le milieu du 19ème siècle, comme écrivain (Mémoires d'un Communard) ou institutrice (orphelinat ouvrier l'Avenir Social). Fin du parcours devant un vin chaud, et échange sur l'école laïque d'aujourd'hui !

Par la commémoration du centenaire de cette loi, continuons à affirmer et à défendre ses principes.

Geneviève Colomer, Jean-Marc Charasz, Murielle Hardy

• Remis en mairie le 12/11/05 •

Pour nous contacter : **Citoyens Unis pour Châtenay Malabry** - BP28 –92292 Châtenay-Malabry Cedex

Tel. (répondeur) : **01 47 02 56 67** • e-mail : **cucm@cucm.lautre.net** • site : **www.cucm.lautre.net**

Accueil sur rendez-vous en mairie (01 46 83 46 78) le samedi entre 9 et 11h